

la peine de mort, nous allons marquer un jalon de plus dans l'histoire des combats pour la vie et la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je suis pour le maintien de la peine de mort pour ceux qui se sont rendus coupables de crimes affreux, pour les gangsters armés et surarmés qui n'hésitent pas à tuer, tant qu'une formule de remplacement n'aura pas été trouvée.

J'appelle aussi votre attention sur le fait que la suppression de la peine de mort risque d'inciter les policiers à faire usage de leurs armes. Ne croyez-vous pas que la violence risque d'augmenter précisément parce que le corps des policiers se sentira brimé ?

Par ailleurs, un ministre d'Etat, actuellement en fonctions, M. Gaston Defferre, n'a-t-il pas prononcé, il y a quelques années, des paroles très sévères à l'égard des trafiquants de drogue ? La drogue est un phénomène nouveau à notre époque : elle produit les ravages que vous connaissez, et je souscris aux déclarations de M. Defferre.

N'a-t-on pas aussi quelquefois l'impression, en écoutant de brillantes plaidoiries, que la victime et ses proches sont quelque peu laissés dans l'ombre, humiliés par l'exaltation qui est faite du criminel non seulement par son défenseur, ce qui est normal, mais aussi par la presse, la télévision, le cinéma ? Il se développe une atmosphère malsaine où l'on exalte un peu trop l'assassin. On peut citer l'exemple de Mesrine, mais il y en a d'autres que vous connaissez mieux que moi.

Et que penser de ces criminels qui écrivent leurs mémoires en prison et qui, après plusieurs années, finissent par gagner pas mal d'argent alors que, pendant le même temps, les proches ou les parents de la victime semblent abandonnés ? De telles situations ont quelque chose de profondément choquant. Les proches de la victime ont droit, eux aussi, à quelques égards et l'exaltation de l'« admirable assassin » est, je le répète, profondément choquante.

Enfin, monsieur le garde des sceaux, parlons un peu de la dernière guerre. Vous plus que quiconque avez souffert, dans votre propre famille, des exactions du racisme. Aujourd'hui, le camp de concentration d'Auschwitz est devenu un musée dont la visite nous fait suivre le chemin de l'horreur. La dernière étape est un gibet où une pancarte indique qu'à cet endroit a été pendu l'hitlérien gardien du camp. Eh bien ! croyez-moi, les visiteurs, comme ceux qui ont été les acteurs de ce drame, ne peuvent s'empêcher de ressentir un sentiment de soulagement et peut-être aussi de satisfaction que la vengeance ait été exercée.

La vengeance est un mauvais sentiment, direz-vous. Mais il existe dans le cœur de l'homme. C'était la guerre, répondez-vous. Mais quelle guerre ! Vous connaissez aussi bien que moi la doctrine hitlérienne. Ne trouvez-vous pas normal que, dans ces cas, la peine de mort soit appliquée ? J'attends votre réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Desgranges.

M. Jean-Paul Desgranges. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on pourrait se demander, puisque le résultat est déjà acquis, comme beaucoup de ceux qui m'ont précédé l'ont souligné, pourquoi ce long débat, pourquoi tant d'orateurs et, pour reprendre ce que disait tout à l'heure un membre de l'opposition dont je ne partage naturellement pas le point de vue : pourquoi cette précipitation ? J'ajouterai : pourquoi si peu de députés en séance ce matin, compte tenu de la gravité de ce grand débat d'idées, de ce grand débat de société ?

Pourquoi tant d'orateurs ? Parce que, et si prestigieux qu'aient été ceux qui bien avant nous ont ouvert ce débat, c'est devant l'opinion publique que nous prenons date et c'est devant elle que nous voulons porter témoignage. Il est donc naturel que beaucoup d'orateurs veuillent s'exprimer sur un tel sujet, avec leur sensibilité propre et leurs arguments personnels, même si leurs propos ne font souvent que répéter ceux qui ont déjà été tenus par d'autres. Ils doivent ajouter leur contribution à cette vaste réflexion collective qui, malgré les quelque cent quatre-vingt-dix ans qui nous séparent déjà de son origine, ne fait peut-être que commencer — et je reprendrai ici les propos de M. le garde des sceaux qui déclarait excellemment hier que c'était surtout un engagement que nous prenions en ce moment, un engagement lourd de conséquences pour l'avenir.

Pourquoi cet empressement, nous a-t-on demandé, alors que tant de problèmes économiques et sociaux nous sollicitent ? C'est un argument quelque peu fallacieux que nous avons déjà entendu

à propos du projet de loi sur la décentralisation et auquel on pourrait répondre d'un trait : les problèmes économiques et sociaux, messieurs, vous pouvez vous en préoccuper plus tôt ! Mais ce n'est pas suffisant. La réponse essentielle est que se préoccuper des problèmes économiques et sociaux, comme nous avons la volonté de le faire et comme nous le faisons déjà, n'empêche pas de réfléchir sur le problème de l'homme dans la société dans les circonstances les plus difficiles. Je dirai même que les deux se complètent.

En nous interrogeant sur la peine de mort, nous ne cédon pas à la facilité, contrairement à ce que quelqu'un a prétendu un peu imprudemment et rapidement il y a quelques instants. Au contraire, nous ouvrons un débat d'une grande gravité, un débat difficile en raison de toutes les implications qu'il comporte.

Je ne reprendrai pas ici les excellents propos que M. Natiez a tenus il ya quelques instants sur le contexte économique et social dans lequel le problème se pose, bien que j'aie eu l'intention d'en traiter aussi.

De quoi s'agit-il ? Avant tout de faire disparaître, ou du moins, dans un premier temps, d'atténuer les vieux réflexes primitifs de haine et de peur sur lesquels se fondent encore nombre de comportements. Si nous y parvenions, ce débat marquerait d'une manière solennelle et irréversible une nouvelle victoire de l'homme non seulement sur ses instincts primitifs mais aussi sur lui-même.

Qui d'entre nous peut affirmer qu'il n'obéira jamais à cet instinct de violence, qu'il n'aura pas de ces réactions mal contrôlées qui produisent quelquefois des conséquences que quelques minutes avant on n'aurait pu prévoir ? Personne n'est à l'abri de la violence, personne n'est à l'abri d'un acte inconsidéré. Aider l'homme à réfléchir, à dépasser le stade de l'instinct, de la réaction de simple compensation, de contrepartie un peu sauvage qu'on a appelé la loi du talion, à dépasser ce moment, fulgurant quelquefois, qui conduit à des actes irréparables, c'est le devoir, difficile certes, mais nécessaire de l'homme de pensée, de l'écrivain, du philosophe, du religieux et, pour ce qui nous concerne, du législateur.

On l'a compris, je pense : je ne condamne pas d'une manière sommaire, rapide, ceux qui voient dans la peine de mort la vengeance, la compensation, et qui l'affirment nécessaire. J'essaie de les comprendre. Et, messieurs de l'opposition, sachez bien si vous en doutiez — mais je crois que beaucoup d'entre vous n'en doutent pas — qu'il n'est pas de conscience plus ouverte, plus embarrassée, plus douloureusement torturée quelque fois que la conscience des socialistes. Les socialistes ne sont pas monolithiques et ils ont moins que personne de leçons à recevoir sur ce point.

Nous avons, c'est vrai, une discipline de groupe parce qu'elle est la garantie que les engagements que nous avons pris devant le pays seront tenus. Quelle que soit la gravité du problème, et même si dans sa conscience il n'épouse pas complètement les positions majoritaires de son parti librement et longuement discutées — et cela arrive fréquemment — l'élu socialiste en tout cas tient ses engagements devant l'opinion. Mais pour cela, il faut d'abord qu'il les tienne devant son groupe. Pour être des hommes d'équipe, pour être solidaires entre nous, nous n'en sommes pas moins des consciences individuelles, et ce problème quelquefois nous torture, je ne crains pas de le dire.

Au-delà des réflexes passionnels, des réflexes quasi charnels, qu'est-ce que la justice ? C'est cela qu'il faut que nous fassions comprendre à l'opinion. Serions-nous infidèles à notre électorat parce que le problème n'aurait pas été posé devant lui ? Le prétendre n'est pas sérieux ! Il y a longtemps que l'on en parle. La presse, les divers médias — auxquels il faut rendre hommage car ils ont souvent bien fait leur travail et n'ont pas cédé à la facilité — ont longuement posé la question devant l'opinion. Et faut-il une fois de plus rappeler les programmes électoraux aussi bien du Président de la République que des candidats députés ?

Par-delà l'opinion telle qu'elle nous est transmise par les sondages, c'est le problème de notre responsabilité d'élus qui est posé. Mandatés pour un projet de société, nous avons le devoir d'en définir mieux, à chaque instant, les diverses formes d'exigence. En ce sens, il nous appartient d'éclairer l'opinion et de la devancer. Je ne reviendrai pas à ce sujet sur le recours au référendum, sur lequel toutes les réponses ont déjà été apportées.

En fait, c'est un véritable problème de société qui est posé aujourd'hui et qui n'est pas près d'être résolu. Il comporte deux termes : la sanction du crime, la protection de la société.

On a répété maintes fois que la sanction suprême n'a pas un caractère dissuasif. La peine de mort, c'est prouvé, ne dissuade pas les criminels. On peut même se demander si